

FICHE DÉMARCHÉ

Déclaration de cession d'un véhicule

Vous vendez ou donnez votre véhicule : les pièces à fournir.



La cession doit être déclarée **dans les 15 jours** suivant la vente ou le don.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ **Certificat de cession (Cerfa n° 15776)**
Complété et signé par le vendeur et l'acquéreur. En présence de cotitulaires, chacun doit signer.
- ☐ **Copie de la carte grise barrée**
Portant la mention « Vendu le » ou « Cédé le », avec la date, l'heure et la signature du vendeur et des cotitulaires éventuels.
- ☐ **Pièce d'identité du vendeur en cours de validité**
- ☐ **Mandat à un professionnel (Cerfa n° 13757)**
Complété et signé.
- ☐ **Informations complètes de l'acquéreur**
Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse. Pour une société : dénomination, numéro SIRET et adresse.
- ☐ **Kilométrage du véhicule au moment de la cession**
Ainsi que la date et l'heure de la cession.

TARIF DE LA PRESTATION

Traitement du dossier

15,00 €

